Type : CR	**CONSEIL D'ADMINISTRATION**	Date création : 05/03/2025
Rédaction : CDELEPINE		Version : 1.0
Destination : Interne/Externe		Objet : SEANCE DU 04/02/2025

Séance sous la présidence de la vice- présidente : Célia DIDIER

Le nombre des membres du Conseil en exercice est de 17.

Les membres présents à la séance sont : Mme ALLARD - M AMOROSO - Mme BAZILE- M BLEU Mme BONDU - M COCHET - Mme DIDIER - MME FAURE - MME GUILBAUD - M HABAROU - Mme MAGRES - M MAILLARD - M PLOUX - Mme WASIAK

Formant la majorité des membres en exercice

Absents - Excusés : Mme COQUERIE - Mme ROYER - Mme RUCH

Pouvoir de :

M COQUERIE, pouvoir à Mme MAGRES

Mme RUCH, pouvoir à Mme BONDU

1 - APPROBATION DU COMPTE – RENDU DU 10 DECEMBRE 2024

Le compte rendu de la séance du 10 DECEMBRE 2024 est validé à l'unanimité.

2 - DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU 04/02/2025

Délibération n° 01-2025 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Exposé

Mme la Vice-Présidente,

Après la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), je vous propose d'ouvrir le débat sur ces orientations budgétaires 2025.

Après avoir échangé, les administrateurs **prennent acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2025** en vue du budget primitif 2025 qui sera présenté le 25 mars 2025 au regard du rapport d'orientation budgétaire (Annexe N°1).

DELIBERATION N°2/2025 - REGULARISATION SUR DES AMORTISSEMENTS

Exposé

Mme la Vice-Présidente,

Certains biens ont fait l'objet d'un début d'amortissement qui a été interrompu par erreur ou n'ont pas été amortis alors qu'ils auraient dû l'être.
Suite à une omission de dotations aux amortissements des fiches inventaires en annexe, leurs reconstitutions pour les années où ils n'ont pas été réalisés s'effectuent par opération d'ordre non budgétaire au vu d'une délibération (opération réalisée par le comptable par débit du compte 1068 et crédit du compte 28x en fonction des biens).

Les fiches inventaires n° C07/01 et 08/CC01 n'ont jamais fait l'objet d'amortissements.

compte	N° inventaire	désignation	Date acquisition	Valeur brute	amortissements	Valeur nette et rattrapage amortissements par 1068
21838	C07/01	Matériel informatique	31/12/2007	1 111,91 €	0,00 €	1 111,91 €
21838	08/CC01	Matériel informatique	31/12/2008	1 493,24 €	0,00 €	1 493,24 €

Il convient donc d'autoriser le comptable public à procéder aux dites régularisations et de mettre à jour notre inventaire en conséquence.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent et **valident à l'unanimité** la régularisation sur les amortissements par le comptable public et de mettre à jour notre inventaire en conséquence.

Délibération N °3/2025 – tarif frais annulation au repas des aînés

Exposé
Mme la Vice-Présidente,
Chaque année, le CCAS organise le repas des aînés à partir de 70 ans. Cet évènement animé est offert aux Montreuillais ainsi qu'aux conjoints.

Les usagers s'inscrivent et s'engagent à venir. En cas de désistement, ils sont tenus de prévenir jusqu'à 24h à l'avance afin de nous permettre de proposer les places aux personnes qui sont sur liste d'attente.

Toute personne inscrite et ne pouvant pas participer au repas des aînés (autre que raison médicale, avec présentation d'un certificat médical) et qui n'aura pas averti l'Espace solidarité, sera redevable de la somme de 5 € par personne, correspondant aux frais d'annulation.
Je vous propose

A partir du 26 mars 2025 d'appliquer les frais d'annulation à hauteur de 5€ aux personnes qui ne justifieront pas de leur absence à la date du repas des aînés alors qu'une inscription est validée.

Les recettes seront imputées au chapitre 75, article 75888.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent et **valident à l'unanimité** le tarif de 5€ sur l'annulation du repas des aînés à partir du 26 mars 2025.

Prochain CA : Le 25 mars 2025.